

REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

Chargé de Maintenance Technique Polyvalent

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Le titre à finalité professionnelle de « Chargé de Maintenance Technique Polyvalent » est structuré en quatre blocs de compétences :

- Bloc de compétences n°1 : Assurer les interventions de maintenance et d'entretien des bâtiments recevant du public.
- Bloc de compétences n°2 : Concevoir, réaliser et entretenir des aménagements paysagers dans le respect des enjeux environnementaux
- Bloc de compétences n°3 : Assurer des travaux d'entretien et de réparation des voiries et réseaux d'eau
- Bloc de compétence n°4 : Adapter ses activités techniques à l'environnement spécifique des collectivités territoriales

La durée minimum des stages est de 7 semaines (35h/semaine).

L'accès à cette certification est possible par la voie de la formation et/ou par celle de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La certification peut être obtenue :

- à l'issue d'une session de jury de certification visant le titre à finalité professionnelle complet ;
- par capitalisation de l'ensemble des blocs de compétences certifiés, obtenus soit par la voie de la formation ou par la VAE ;
- par cumul d'équivalences et de blocs de compétences certifiés.

Les candidats en situation de handicap qui en font la demande, peuvent bénéficier d'aménagement des épreuves d'évaluation.

REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

Chargé de Maintenance Technique Polyvalent

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences n°1 : Assurer les interventions de maintenance et d'entretien des bâtiments recevant du public.			
A.1.1- Intervenir sur les installations électriques dans des espaces accueillant du public.	<p>C.1.1.a - Contrôler les installations électriques (en tension ou non) dans des espaces accueillant du public pour prévenir, repérer et résoudre les dysfonctionnements dans le respect de la réglementation en vigueur et des compétences en interne.</p> <p>C.1.1.b - Evaluer le niveau de technicité nécessaire pour solliciter les organismes de contrôle et d'intervention spécialisés lorsque les opérations à mener dépassent le cadre des compétences internes.</p>	<p>Epreuve pratique individuelle Mise en situation concrète d'intervention</p>	<p>Il est attendu du candidat qu'il intervienne sur les installations électriques dans un espace accueillant du public</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat identifie des risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local..) - il identifie le besoin d'intervention et détermine le bon intervenant - il porte les EPI (équipements de protection individuelle : visière, gants isolants, tapis, sur-gants, cadenas de consignation...) - il met en place les EPC (équipements de protection collectives) nécessaires - il organise, met en oeuvre et explicite son intervention en respectant le temps imparti - il réalise la mise hors tension, l'installation et le réarmement d'un dispositif de protection - il maîtrise l'utilisation des appareils de mesure d'intensité, de tension, de résistance - il interprète les relevés pour réaliser une intervention de dépannage - il s'appuie sur la réglementation en vigueur pour justifier ses choix techniques - il rend compte de son intervention en complétant un document de transmission écrite (compte rendu d'intervention) et à l'oral - il trie les déchets produits par les travaux en respectant la réglementation en vigueur

<p>A.1.2 - Intervenir sur les installations sanitaires dans des espaces accueillant du public.</p> <p>Réaliser un diagnostic d'intervention sur un réseau d'eau chaude et un réseau d'eau froide</p> <p>Réaliser les interventions sur les réseaux d'eau chaude et les réseaux d'eau froide</p>	<p>C.1.2.a - Contrôler les installations sanitaires pour évaluer les besoins techniques et matériels conformes à la réglementation et déterminer les interventions réalisables en interne.</p> <p>C.1.2.b - Evaluer le niveau de technicité nécessaire pour solliciter les organismes spécialisés de contrôle et d'intervention lorsque les opérations à mener sur les installations sanitaires dépassent le cadre des compétences internes.</p> <p>C.1.2.c - Poser, raccorder et réparer les réseaux d'alimentation et d'évacuation d'eau chaude et d'eau froide pour maintenir le bon fonctionnement ou mettre en fonction les équipements sanitaires.</p>	<p>Epreuve pratique individuelle Mise en situation concrète d'intervention</p>	<p>Il est attendu du candidat qu'il intervienne sur la plomberie d'un bâtiment accueillant du public</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat identifie le besoin d'intervention et détermine le bon intervenant - il organise, mette en oeuvre et explicite l'intervention envisagée en respectant le temps imparti - il sécurise l'environnement de travail (Port EPI et balisage) - il choisit les matériaux et le matériel adapté à l'intervention - il reporte des côtes et les mètres conformes - il réalise les différents travaux du cuivre (cintrage, coude, chapeau de gendarme) - il réalise les soudures et les abrasures dans les règles de l'art - il respecte les diamètres pour l'assemblage - il s'assure de l'étanchéité des installations - il trie les déchets produits par les travaux en respectant la réglementation en vigueur
<p>A.1.3 - Intervenir sur les huisseries, les murs et les sols des bâtiments accueillant du public.</p>	<p>C.1.3.a - Contrôler les huisseries, les murs et les sols pour évaluer le vieillissement des installations et organiser les interventions nécessaires.</p> <p>C.1.3.b - Entretenir, réparer, rénover ou remplacer les éléments endommagés des huisseries, murs, et sols pour les rendre conforme aux ERP (établissement recevant du public, y compris en situation de handicap)</p>	<p>Epreuve pratique individuelle Mise en situation concrète d'intervention</p>	<p>Il est attendu du candidat qu'il intervienne sur le second oeuvre d'un bâtiment (hors électricité et plomberie)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat identifie le besoin d'intervention et détermine le bon intervenant - il met en place la sécurité des biens et des personnes impactés par les travaux à réaliser (port des EPI, mise en place des EPC) - il sécurise ou remplace un ouvrant (porte, fenêtre, soupirail...) - il réalise la rénovation d'un mur (préparation du support, application d'une peinture, ou pose d'un papier peint, de la faïence...) - il réalise le remplacement ou la pose d'un revêtement de sol (linoléum, carrelage) - il réalise une soudure adaptée au support à réparer - il trie les déchets produits par les travaux en respectant la réglementation en vigueur

Bloc de compétence n°2 : Concevoir, réaliser et entretenir des aménagements paysagers dans le respect des enjeux environnementaux

<p>A.2.1 - Concevoir un aménagement paysager à usage collectif, respectueux de la biodiversité et des normes applicables.</p>	<p>C.2.1.a Réaliser un état des lieux du site et de ses abords pour identifier leur potentiel écologique et les aménagements possibles, en s'appuyant sur le cadre réglementaire des espaces accueillant du public.</p> <p>C.2.1.b Proposer un aménagement pour répondre à une commande de sa hiérarchie, aux besoins des usagers (y compris en situation de handicap), au contexte et aux normes en vigueur, en mobilisant des outils de conception et des techniques de communication.</p>	<p>Epreuve orale individuelle conditionnée à la réalisation d'une proposition écrite de 10 pages minimum</p>	<p>Il est attendu du candidat qu'il élabore et justifie une proposition d'aménagement paysager accueillant du public et favorisant la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat formalise un état des lieux métant en évidence les besoins des usagers et le potentiel de l'espace à aménager - il mobilise la méthodologie et les outils de conception - il propose des végétaux et des matériaux adaptés aux usages, aux normes en vigueur dans les ERP, au sol et à l'exposition. - il propose un aménagement réalisable dans le contexte imposé. - il propose un dossier pour faciliter la compréhension des enjeux et la pertinence des propositions - il présente clairement la proposition d'aménagement devant le prescripteur et les usagers le cas échéant. - il favorise l'échange et répond aux questionnements suscités par l'aménagement proposé.
<p>A.2.2 - Réaliser un aménagement paysager écologique à usage collectif Réaliser des travaux de végétalisation par plantation ou par semi. Réaliser des travaux de constructions paysagères (dallage, pavage, muret, infrastructure bois...)</p>	<p>C.2.2.a Observer le site à aménager et ses abords pour garantir la sécurité des intervenants et des usagers durant les travaux avec les équipements de protection collective et individuelle nécessaires, dans le respect de la réglementation en vigueur et du développement durable.</p> <p>C.2.2.b Végétaliser et construire des structures paysagères simples dans le respect des règles en vigueur et de la commande de la hiérarchie pour garantir la pérennité des aménagements et de la biodiversité.</p> <p>C.2.2.c Nettoyer le site et ses abords avec les outils adaptés aux surfaces impactées par les travaux, pour permettre l'accès des usagers (y compris les personnes en situation de handicap) et mettre en valeur le travail réalisé.</p>	<p>Epreuve pratique individuelle explicitée Réaliser un aménagement paysager</p>	<p>Il est attendu du candidat qu'il réalise sur commande un petit aménagement paysagers écologique à usage collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat organise son chantier dans le respect des règles de sécurité - il construit un ouvrage maçonné sans liant ou une structure en bois. - il met en place des végétaux par semi ou par plantation - il respecte les règles de l'art pour garantir la pérennité de l'ouvrage et la reprise des végétaux. - il apporte les finitions nécessaires à l'accessibilité et à la propreté des espaces impactés par les travaux.
<p>A.2.3 - Entretenir de façon écologique un aménagement paysager à usage collectif Réaliser la tonte et la fauche de la végétation herbassée Réaliser la taille des végétaux ligneux. Evaluer l'état de santé du végétal. Réaliser l'entretien des infrastructures présentes (maçonnerie, clôture, mobilier...)</p>	<p>C.2.3.a Observer le site à entretenir et ses abords pour sélectionner le matériel nécessaire et mettre en place les équipements de protection collective et individuelle qui garantissent la sécurité des intervenants et des usagers durant les travaux, dans le respect de la réglementation en vigueur.</p> <p>C.2.3.b Tailler, soigner et/ou retirer les végétaux avec le matériel et les matériaux adaptés pour faciliter la fréquentation du site en respectant leur développement et leur rôle écologique et esthétique, conformément à la gestion différenciée mise en oeuvre et dans un souci de développement durable.</p> <p>C.2.3.c Entretien des infrastructures avec le matériel et les matériaux adaptés pour les mettre en conformité avec les règles de sécurité, les usages et l'esthétique attendu sur le site.</p>	<p>Epreuve pratique individuelle explicitée Réaliser et justifier l'entretien d'un aménagement paysager</p>	<p>Il est attendu du candidat qu'il entretienne un aménagement paysager à usage collectif en justifiant ses pratiques d'un point de vue écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat organise son activité dans le respect des règles de sécurité - il entretient les végétaux et les éléments inertes avec du matériel de désherbage, de taille et de tonte - il identifie les éléments d'une gestion différenciée dans l'espace entretenu - il propose un état des lieux de l'écosystème entretenu - il propose des améliorations pour favoriser la biodiversité - il intervient dans le respect du développement des végétaux et l'intégrité des infrastructures - il met en oeuvre ou propose une gestion des déchets conforme aux objectifs de développement durable.

Bloc de compétence n°3 : Assurer des travaux d'entretien et de réparation des voiries et réseaux d'eau

<p>A.3.1 Réaliser l'entretien et la réfection des voies de circulation et de leurs abords. Réaliser l'entretien et la réfection de la voirie. Réaliser l'entretien et la réfection des accotements, des bordures et des systèmes de collecte d'eau de surface.</p>	<p>C.3.1.a- Entretien et réparer les voies de circulations et leurs abords pour garantir la sécurité des aménagements, le bon écoulement des eaux de surfaces et le confort des usagers (y compris les personnes en situation de handicap), avec le matériel et les matériaux adaptés, dans le respect des normes et de la réglementation applicable lors de travaux à proximité des réseaux.</p> <p>C.3.1.b Appliquer les procédures d'intervention d'urgence (sablage, déblaiement, mise en place de circulation alternée...) pour assister les services de secours et rétablir l'utilisation des voies de circulation.</p>	<p>Epreuve pratique individuelle : Implantation, remplacement et/ou restauration d'un ouvrage de voirie, d'un mobilier urbain et/ou de réseau d'eau</p>	<p>Il est attendu du candidat qu'il réalise une intervention de maintenance sur la voirie, ses abords, un mobilier urbain et/ou un réseau d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat identifie les éléments défectueux d'une voirie, d'une signalisation, d'un mobilier urbain ou d'un réseau d'eau - il communique les risques encourus et propose une solution technique - il indique la réglementation à respecter pour prendre en compte d'éventuels réseaux situés dans le périmètre des travaux - il met en place les éléments de sécurité nécessaires à la mise en oeuvre d'une solution technique (EPI, EPC) - il choisit les matériaux et les matériels adaptés à la restauration ou au remplacement des éléments défectueux - il réalise l'implantation d'un chantier à l'aide du matériel topographique en respectant la pente nécessaire au bon écoulement de l'eau - il réalise une réservation - il réalise une préparation de fond de forme - il prépare un liant adapté aux éléments traités - il réalise la pose d'un élément de voirie, d'une signalisation, de mobilier urbain et/ou de réseau d'eau - il nettoie les espaces impactés par son intervention - il trie les déchets produits par les travaux en respectant la réglementation en vigueur
<p>A.3.2 Réaliser la maintenance et la réfection des signalisations routières verticales et horizontales permanentes</p>	<p>C.3.2.a Entretien, réparer ou remplacer les poteaux et panneaux des signalisations verticales, pour permettre le respect du code de la route par les usagers (fixation, scellement...)</p> <p>C.3.2.b Nettoyer, restaurer et dégager les signalisations routières horizontales, pour permettre le respect du code de la route par les usagers (nettoyage, peinture...)</p>		
<p>A.3.3 Réaliser la maintenance et la réfection du mobilier urbain et des réseaux d'eau Réaliser la maintenance et la réfection des mobiliers urbains (candélabre, bancs, poubelles...) Réaliser la maintenance et la réfection des canalisations d'eau (potable, pluviale et usées) et des bassins tampon.</p>	<p>C.3.3.a Contrôler l'état du mobilier urbain et des réseaux d'eau pour repérer les éléments défectueux, informer sa hiérarchie des risques encourus et préconiser une solution technique.</p> <p>C.3.3.b Entretien, réparer ou remplacer les éléments défectueux du mobilier urbain et des réseaux d'eau, dans le respect de la réglementation applicable lors de travaux à proximité des réseaux, pour garantir leur efficacité et le respect des normes en vigueur.</p>		

Bloc de compétence n°4 : Organiser la logistique et réaliser les aménagements nécessaires à la tenue d'un évènement dans l'espace public géré par la collectivité territoriale

<p>A.4.1 - Adapter ses interventions techniques aux particularités des espaces publics et des établissements recevant du public, dépendants d'une collectivité territoriale.</p>	<p>C.4.1.a Délimiter son champ d'intervention et identifier les circuits de décision en s'appuyant sur le cadre réglementaire national et local (lois, décrets, arrêtés, circulaires, notes de service, schémas, plans...) (légifrance / collectivité) pour établir un lien avec les différents acteurs (agents, usagers, prestataires...)</p> <p>C.4.1.b Communiquer les éléments techniques observés ou mis en oeuvre sur le terrain pour contribuer, via sa hiérarchie à la prise de décision des élus et expliciter les choix d'aménagement auprès des usagers (y compris les personnes en situation de handicap).</p> <p>C.4.1.c Contrôler et entretenir des ERP et des espaces publics pour les maintenir en conformité avec la réglementation en vigueur et garantir la sécurité d'accueil et l'accessibilité des usagers (y compris les personnes en situation de handicap).</p>	<p>Epreuve orale individuelle conditionnée à la réalisation d'un dossier écrit de 5 pages minimum sur un projet d'assistance technique mené sur une collectivité territoriale.</p>	<p>Il est attendu du candidat qu'il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapte son organisation et son intervention technique au contexte de la collectivité territoriale concernée par le projet d'assistance technique - transmette un dossier écrit, de 5 pages minimum dans les délais imposés, contenant l'ensemble des informations nécessaires à l'évaluation des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - nomme l'ensemble des acteurs et décrit leur rôle dans le circuit de décision de la collectivité territoriale (de l'origine à la réalisation du projet) - identifie les contraintes réglementaires des espaces impactés par le projet (classement ERP...) - Formalise une chronologie des étapes du projet (diagramme de Gant...). - nomme les organismes de contrôle et les documents obligatoires concernés par le projet - Propose une liste des EPI et des EPC nécessaires à la mise en oeuvre du projet - mobilise le vocabulaire technique et réglementaire adapté à la logistique et aux techniques mises en oeuvre - mette en évidence une cohérence entre l'écrit et la présentation orale du projet - justifie la pertinence, ou l'amélioration possible, des choix techniques mis en oeuvre
<p>A.4.2 - Assurer la logistique d'une manifestation organisée par une collectivité territoriale.</p>	<p>C.4.2.a Recenser les besoins en logistique, estimer les coûts et identifier les contraintes réglementaires (arrêtés de police...) pour mettre en place les moyens matériels de la manifestation.</p> <p>C.4.2.b Organiser et planifier les actions pour anticiper les échéances nécessaires au bon déroulement de la manifestation (=rétroplanning)</p> <p>C.4.2.b Mobiliser les ressources matérielles et humaines nécessaires et participer aux travaux de manutention pour assurer le bon déroulement et la remise en état du site impacté par la manifestation.</p>		